



**UNION SPORTIVE DE JUDO 86**

**Mairie, Esplanade des Citoyens  
86240 FONTAINE LE COMTE**

## **CERTIFICAT MEDICAL de SURCLASSEMENT**

Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

**RAPPEL** : Les cadets 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> année ont la possibilité de prendre part aux championnats individuels juniors à partir de la phase départementale. Tout surclassement d'une catégorie d'âge selon le code sportif et les règlements de compétition de la Fédération Française de Judo – Jujitsu et disciplines associées (FFJDA) est subordonné à l'établissement d'un certificat de non contre-indication à ce surclassement datant de moins de 120 jours.

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_,

atteste que M \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Est apte à pratiquer le judo en compétition avec surclassement en catégorie juniors (dans la catégorie immédiatement supérieure, de « Cadets » à « Juniors ».)

N° de licence FFJDA : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature et cachet du Médecin,